

	REGLEMENT INTERIEUR DU SECOURISME	Démarche qualité	
	MISSIONS DU RESPONSABLE ADMINISTRATIF DEPARTEMENTAL (RAD)	Rédaction	EPN-04/19
		Validation	ES-04/19
		Application	
	REFERENCE	RN-FD-04	

Pré-requis pour être Référent Administratif Départemental (RAD) :

- Être majeur
- Savoir utiliser l'outils informatique
- Licencié, salarié ou mis à disposition de l'Ufolep Départementale

Nomination d'un RAD :

Le RAD est nommé par le Président de la Délégation Départementale UFOLEP, dument agréée par la Préfecture.

Arrêt de la fonction de RAD :

Il peut être mis un terme à la fonction de Responsable Administratif Départemental :

- par le RAD, en remettant une lettre de démission au Présent de la Délégation Départementale Ufolep
- par le Président de la Délégation Départementale Ufolep après en avoir informé le Comité Directeur.

Missions du RAD :

- Informe la Direction technique Nationale de l'Ufolep de sa nomination afin d'obtenir les codes d'accès du logiciel national de gestion des formations de secourisme
- Actualise les informations départementales sur le logiciel national de gestion des formations de secourisme
- S'occupe de la gestion administrative des initiations, sensibilisations et formations réalisées dans le département :
 - * déclaration des sessions
 - * enregistrement des participants et des PV
 - * édition des attestations et des diplômes
- Assure la transmission des informations nationales au Responsable Pédagogique Départemental, ainsi qu'à l'ensemble des formateurs du département.
- Assure le lien avec les services Préfectoraux.
- Etabli le bilan annuel des formations à l'aide du logiciel national de gestion des formations de secourisme
- S'assure de l'inscription des formateurs aux formations initiales et continues